



Numéro de document enregistré (quartz) _____

LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ (FORMULAIRE 8, ARTICLE 70)

AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AMÉLIORATIONS

À remettre au bureau du registraire minier du district.

Claim minier _____

Numéro de concession _____

Situé dans le district minier de _____

Cartes du SNRC _____

Emplacement _____

(Indiquer les caractéristiques topographiques de l'emplacement.)

Je soussigné(e), _____ ,

déclare mon intention, dans les soixante (60) jours à compter des présentes, de m'adresser au registraire minier pour avoir un certificat d'améliorations dans le but d'obtenir un bail pour le claim susmentionné.

Prenez avis, en outre, que sous le régime de l'article 75 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, il faut agir avant la délivrance de ce certificat d'améliorations.

Fait à _____ ,

le ____ jour de _____ 20__.

Signature du demandeur

Numéro de client _____

(S'IL EST CONNU)

Les renseignements sont recueillis conformément à l'article 70 de la *Loi sur l'extraction du quartz* aux fins d'administration des demandes de baux pour l'extraction du quartz. La communication de ces renseignements au public est autorisée en vertu de l'article 5 de la *Loi sur l'extraction du quartz*. Pour en savoir plus, communiquez avec le bureau du registraire minier (ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources) au 867-667-3190 ou à whitehorse.mining@yukon.ca.